

le coke à des prix non proportionnés à la capacité du marché, et, par là, ils ont retardé la solution de la crise. Mais cette influence néfaste sur l'industrie est bien plus forte que ne le soupçonne celui qui examine les choses superficiellement. La houille est la base de toute industrie, son renchérissement équivaut à un renchérissement de tous les produits industriels, et, pour beaucoup de branches, c'est la cessation de tout profit; ces branches ne travaillent donc qu'au profit du Syndicat houiller, qui confisque leurs bénéfices.

C'est à titre d'exemple que la *Gazette de Francfort* signale ce syndicat mais bien d'autres pourraient être cités sous cette réserve que tous les Cartels n'ont pas une action aussi étendue.

Cette action n'est pas d'ailleurs le seul grief qu'on puisse soulever contre les Cartels:.

« Ces Cartels influencent d'une manière irrégulière la concurrence internationale et, en vendant à l'étranger à des prix abaissés outre mesure, ils faussent, par répercussion, la marche de la concurrence sur le marché national.

« Les Cartels ne peuvent poursuivre leur tactique, qu'en réglementant l'offre sur le marché intérieur, protégé par des barrières douanières. Ils réduisent cette offre au delà de toute mesure raisonnable; et pour y réussir plus sûrement, ils forcent l'exportation en avilissant les prix, employant une partie considérable des bénéfices réalisés chez eux pour vendre à perte à l'étranger. »

Les faits signalés dans cet ordre d'idées par la *Gazette de Francfort* sont particulièrement curieux à citer:

« Ainsi l'Association des fers à demi travaillés paie une prime d'exportation de 15 marks payés par le Syndicat de la houille. Le Syndicat du fer brut paye une prime d'exportation de 10 marks par tonne, et le Syndicat de la tôle une prime de 20 marks. Nous voyons donc les organisations privées reprendre la politique des primes, au moment où celle-ci est abandonnée par l'Etat. M. Vogelshin, dans une brochure sur l'industrie dans les provinces rhénanes, a calculé que le Syndicat de la houille a sacrifié, en 1897, aux dépens de ses autres acheteurs, une somme d'environ 17 millions de marks pour forcer ses débouchés. Le tribunal de Gollersberg a démontré que le Syndicat du coke de la Westphalie vendait jusqu'en 1892 ses produits en Autriche, à raison de 8.20 marks la tonne, tandis qu'il se les faisait payer 17 marks en Allemagne. Nous avons déjà parlé du véritable pillage organisé chez nous par le Syndicat des fils de fer pour pouvoir vendre à meilleur marché à l'étranger. Les preuves les plus évidentes de cette

tactique ont été données par le Syndicat du fer. Celui-ci néglige complètement l'exportation pendant la période des bonnes affaires et, lorsque la crise commence, il domine ce marché du jour au lendemain, et déculpant l'exportation, il arrête net l'importation. De tels résultats n'étaient possibles qu'en utilisant les hauts prix payés chez nous à faire des cadeaux à l'étranger. Ainsi le fer en barre était vendu 125 marks chez nous, et 100 à l'étranger; les poutres en fer 110 marks et 80 marks; les plaques 90 marks et 72 marks, etc. »

* * *

En refusant de se livrer à une enquête parlementaire, le ministre allemand a manifesté la crainte qu'une telle mesure provoquât de l'inquiétude dans le public. On voit cependant par sa circulaire et par le libellé du questionnaire qui l'accompagne, que le Gouvernement désire être très renseigné à ce sujet. S'agit-il, comme paraît le désirer la *Gazette de Francfort*, d'édicter des mesures de nature à couper court au moins dans une certaine mesure, aux abus signalés, notamment, d'imposer aux cartels la publicité de leurs opérations? Ne peut-on supposer aussi qu'averti par un récent discours de M. Balfour, discours que, seule dans la presse française, la *Réforme Economique* a signalé, le Gouvernement allemand tien à réunir le plus d'éléments possible pour défendre une institution allemande que le Gouvernement britannique annonce si clairement l'intention de détruire? Le champ des conjectures reste ouvert, mais ce qui n'a rien de conjectural, ce sont les préoccupations chaque jour plus vives qu'éveillent ces questions d'organisation économique.

Exposition Internationale de bateaux et de canots à moteurs à Berlin en 1902

Un comité d'initiative présidé par le comte A. de Talleyrand-Périgord vient de se constituer en Allemagne, dans le but de faire au mois de juin de cette année une Exposition internationale de canots, moteurs pour canots, etc. Cette exposition, suivie d'épreuves, aura lieu à Wansel, dans un site pittoresque, à une demi-heure de Berlin, au milieu des superbes forêts royales constituant le Grunewald,

Le Secrétariat de l'Exposition est à Berlin, Universitätsstrasse.

La crème des chocolats, le chocolat de Fry figure en bonne place sur les tablettes de toutes les bonnes épiceries du Canada! C'est un des articles qui se renouvellent le plus souvent dans le stock d'une épicérie: tout le monde aime le chocolat de Fry.

LA PARFUMERIE

Une étude très documentée sur les parfums est publiée dans le *Bulletin* de la Chambre de Commerce française de Constantinople. On nous saura gré d'en reproduire les traits principaux.

Les parfums, rappelle le *Bulletin*, servirent d'abord aux rites religieux et furent en premier lieu obtenus par la combustion d'essence aromatique. L'Egypte a été le berceau de la parfumerie et les prêtres furent les premiers parfumeurs.

Les Hébreux prirent des Egyptiens l'habitude des parfums et les introduisirent dans leur pays.

En Grèce, l'usage des parfums remonte à une haute antiquité et ce fut en vain que Solon et Socrate tentèrent d'en interdire l'usage.

A Rome, on en faisait un usage exagéré.

En France, l'usage des parfums remonte aux croisades:

« Dans les temps antiques, les Phéniciens et les Carthaginois furent les grands négociants de parfums; au Moyen Age ce furent les Arabes, les Vénitiens et les Génois. Les Florentins avaient acquis, sous les Valois, la réputation de parfumeurs émérites.

« Ce sont les maîtres gantiers qui furent, en France, les premiers marchands de parfumerie, car, au début, ce fut sous forme de peaux odoriférantes, destinées à faire des bourses, des ceintures, des pourpoints et surtout des gants que les parfums étaient importés d'Espagne et d'Italie. En 1713, les gantiers commencèrent à fabriquer les premières savonnettes moulées.

Ce n'est qu'après la Révolution que l'industrie de la parfumerie prit en France une certaine importance, surtout à partir de 1830, où l'outillage des usines fut amélioré par l'usage de la vapeur.

Aujourd'hui, la production en France atteint 100 millions de francs. L'importation de la parfumerie étrangère n'atteint pas 500,000 francs.

C'est à Nice, à Cannes et dans la région que les fleurs cultivées en abondance et traitées sur place fournissent la base des parfums. Dans d'autres parties de la France on produit les extraits de lavande, de romarin, de thym. Dans les environs d'Alger, de grandes plantations fournissent des quantités de géraniums et des cassies.

L'importation de parfumerie atteint en Turquie des proportions considérables. On évalue la consommation annuelle à 7 millions de francs, dont 4 millions représentent la part de la France. La poudre de riz et les savons tiennent le premier rang.